

Le Comité de l'APEROvronnaz vous présente ses vœux les plus sincères à l'occasion de la nouvelle année.

Qu'elle nous permette de revenir à une situation plus normale... Pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

Merci de votre fidélité et de votre soutien, même s'ils n'ont pas été honorés à leur juste valeur par nos partenaires... Cher-e Membre,

La facture TS 2020 vient de nous arriver, elle était accompagnée d'un document présentant les comptes touristiques et de deux bons de CHF 5.00 par propriétaire à utiliser dans les commerces et établissement locaux. Nous apprécions à sa juste valeur ce geste gracieux de l'autorité communale en notre faveur et en celle des commerçants, producteurs, artisans et établissements de Leytron et Ovronnaz.

L'envoi comportait également une brochure "Guide des Taxes Touristiques" fort utile à la compréhension de ce sujet ainsi qu'un relevé du détail du compte de fonctionnement du tourisme. Vous trouverez nos commentaires ci-après.

Les attentes à ce jour. Nous attendons toujours des indications au sujet des quelques réclamations sur les factures 2019.

La récapitulation comptable reçue nous laisse quelque peu perplexe et à ce stade il ne nous est pas possible de vous présenter une analyse détaillée. Pour mémoire, nous avons de longue date demandé des précisions sur l'utilisation des taxes de séjour. Les chiffres du document précité sont certes intéressants, mais ils ne répondent que partiellement à notre demande de transparence dans ce domaine. Cependant nous gardons bon espoir de pouvoir éclaircir quelques points avec nos nouveaux partenaires de la Commune issus des dernières élections. Nos premiers commentaires se trouvent à la fin de ce message.

Commission touristique. Comme vous le savez, c'est notre Trésorier Gilbert Schertenleib qui a remplacé Norbert Gisler dans la Commission sous rubrique. Il y a plusieurs sous-commissions et il est intégré à la sous-commission infrastructure – extérieur. Le nouveau responsable tourisme du conseil communal est M. Christian Roduit, selon sa dernière communication, une refonte de ces activités de sous-commissions devrait intervenir cette année. Actuellement c'est très insatisfaisant.

Souscription de Téléovronnaz. Elle fut un succès et nous en sommes heureux pour la station et la cause que nous défendons. Avec nos CHF 8'000.- de participation, nous avons reçu, pour cette année, 80 coupons de CHF 4.- Nous avons tiré au sort (processus informatique aléatoire), parmi les membres ayant payé leurs cotisations en 2021, 20 bénéficiaires. Ils recevront l'équivalent de CHF 16.- de bons. Si le sort vous a souri, vous les trouverez en annexe à la présente. Vous pouvez utiliser ces bons à la caisse du Télésiège ou au Restaurant de Jorasse. Et cela, jusqu'au 31.10.2022.

AG 2022. Nous espérons que nous pourrons, en fonction de l'évolution des mesures sanitaires en vigueur, la tenir en présentielle ce printemps ou au début de l'été. Nous ne manquerons pas de reprendre contact avec vous ultérieurement dans le 1^{er} trimestre de 2022. Cas contraire, et nous le regretterions, nous satisferons à nos exigences légales par une assemblée virtuelle par écrit.

Appel à candidatures. Nous vous rappelons que le Président et le Secrétaire ont demandé, pour raisons honorables d'âge, d'être relevés de leurs fonctions depuis la dernière AG présentielle... Par ailleurs, nous souhaiterions étoffer et enrichir notre Comité avec des candidatures féminines. Bienvenue à vous et à elles! Merci pour votre attitude citoyenne très tendance à l'heure actuelle!

Cotisation 2022. Elle est maintenue, pour 2022, à CHF 30.- L'AG de 2022 validera certainement cette décision prise a priori. Le BV ci-joint doit vous permettre de vous acquitter de ce montant d'ici à la fin du 1^{er} trimestre de l'année qui vient. Nous vous en remercions d'ores et déjà. Indépendamment de ce BV, nous vous recommandons vivement de payer par e-banking afin de limiter nos frais bancaires!

Avec nos salutations les meilleures et au plaisir de vous retrouver prochainement.

Charly Teuscher, Président

Philippe Freléchoux, Secrétaire

Gilbert Schertenleib, Trésorier Délégué à la Commission touristique

Annexes: BV pour cotisation 2022

Pour les 20 membres les plus chanceux tirés au sort, bons de

Ph. Fredictions

Téléovronnaz pour CHF 16.- chacun

Coordonnées bancaires d'APEROvronnaz :

BCVs de Martigny **IBAN CH73 0076 5001 0239 3751 0** Compte CLUB No 102.393.75.10 -SWIFT/BIC BCVSCH2LXXX - CCP 19-81-6 - Clearing 765

Commune de Leytron - Guide des Taxes Touristiques - Quelques commentaires :

En principe chaque propriétaire R2 a reçu cette brochure qui accompagnait la facture TS 2020 au début de janvier 2022.

Force est d'admettre que l'autorité communale a fourni un gros effort de vulgarisation pour expliquer le pourquoi et comment des taxes de séjour et d'hébergement, nous lui en sommes reconnaissants car ce document détaillé est fort utile à la compréhension du sujet.

Nous relevons que les propriétaires qui louent leur résidence se voient confrontés au paiement de deux taxes (séjour et hébergement). Est-ce-là un bon moyen pour diminuer les lits froids ? La question est posée. Rappelons que les lits froids nuisent à l'apport économique important que représente le tourisme, particulièrement aux producteurs et commerçants locaux. Cela dit nous sommes conscients que les offres de location dépassent largement la demande touristique.

La commune omet de prendre en compte le fait qu'avec le nouveau règlement l'assiette de la taxe n'est plus déterminée par la ou les personnes propriétaires, mais se fonde sur la capacité d'hébergement de la résidence secondaire, en l'occurrence le nombre de pièces, donc s'agissant d'une taxe de séjour, sur un nombre subjectif et virtuel d'hôtes qui n'est certainement que peu souvent atteint dans les faits.

Un des problèmes que nous avions soulevé, confirmé par les indications portées aux pages 15 et 16 de la brochure, est qu'il n'existe pas de définition légale applicable aux résidences secondaires de la définition du concept "pièce" y compris ce qu'il en est de sa surface. Il en est de même pour les mezzanines. Ainsi toute chambre, mezzanine ou mansarde, quel que soit sa surface, est considérée comme une pièce avec une capacité d'hébergement de deux adultes.

Nous regrettons que les dispositions communales ne fassent pas l'objet d'une appréciation plus souple pour pallier une législation lacunaire dont les propriétaires R2 font les frais. D'autant plus que l'impact financier pour la commune aurait été négligeable.

Ces questions ont fait l'objet de procédures judiciaires maintenant closes, détails sur notre site : https://www.aperovronnaz.ch/taxe-de-sejour-900095.html (voir "Juillet 2009")

Comptes touristiques:

Pour les détails des comptes touristiques on peut consulter les compte 2020 facilement disponibles en quelques clics sur le site de la commune :

<u>www.leytron.ch</u> Menu "Divers" - Téléchargements / Comptes et budgets / Comptes / 2020 / Compte 2020 / Municipalité - détail compte de fonctionnement. - voir les pages 60 et suivantes.

Dans le décompte de fonctionnement touristique présenté, la commune indique participer pour 2020 à raison de CHF 253'606.82 à titre de soutien complémentaire. Il convient de relativiser ce soutien car ce montant est plus que largement couvert par les *impôts des personnes non domiciliées dans la commune* (page 66 des comptes précités) :

Impôts sur le revenu : CHF 488'340,10 – Impôts sur la fortune : CHF 281'670,15 – Impôt foncier CHF 148'884,60 sans compter les droits de mutations encaissés lors de vente de R2, voire l'impôt sur les gains immobiliers Le total de ces contributions fiscales devrait s'approcher, sinon dépasser, le million de francs.